



Pau, le 2 novembre 2012

Extradition de la militante politique Aurore Martin

Communiqué de la section départementale des Pyrénées Atlantiques de la FSU

Jamais un citoyen français sous le coup d'une mise en œuvre du mandat d'arrêt européen (MAE) n'avait été livré aux autorités espagnoles pour des faits politiques. C'est fait : hier 1^{er} novembre 2012 vers 16 heures, Aurore Martin, militante de Batasuna, organisation politique autorisée en France, a été arrêtée par la gendarmerie, transférée à Pau, puis livrée dans la nuit aux autorités espagnoles, dans le cadre d'une procédure indigne et dangereuse pour les libertés.

Dès le 30 novembre 2010, la section départementale des Pyrénées Atlantiques de la FSU, avec d'autres organisations syndicales, associatives et politiques du département, avait condamné cette procédure, qui conduit aujourd'hui à ce qu'une citoyenne soit poursuivie et incarcérée par les autorités d'un Etat européen pour des faits que la France ne considère pas comme illégaux.

A plusieurs reprises, la FSU a demandé aux autorités européennes de réviser profondément le MAE et aux autorités françaises, notamment au gouvernement précédent, de ne pas exécuter ce mandat à l'encontre d'Aurore Martin, demande qui de fait semblait être entendue jusqu'à hier. Une tentative avortée avait eu lieu à Bayonne en juin 2011.

Cette extradition constitue une aggravation inacceptable des atteintes aux libertés et ne traduit pas une volonté de lutter contre le terrorisme. Elle porte atteinte à la liberté d'une militante et plus globalement ouvre la voie à la criminalisation de l'expression et de l'action politique.

La section départementale des Pyrénées Atlantiques de la FSU condamne fermement la décision du pouvoir exécutif français, et demande au gouvernement et au Président français qu'ils oeuvrent pour qu'Aurore Martin retrouve sa liberté au plus vite et que les libertés politiques soient rétablies.

Fédération Syndicale Unitaire
Section des Pyrénées Atlantique